



COMMUNE DE LEVENS

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

MARCHE A BONS DE COMMANDE FOURNITURE ET MAINTENANCE DE DISPOSITIFS DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE LEVENS

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur Le Maire de la Commune de Levens.

OBJET DU MARCHE : : Marché à bons de commande pour la fourniture et la maintenance de dispositifs de vidéo protection sur la commune de Levens.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

jeudi 24 janvier 2013 à 16 h 00

NUMERO DE MARCHE : 2012FS00000010000

MAITRE DE L'OUVRAGE : MAIRIE DE LEVENS ;
5 Place de la république 06670 LEVENS. 04.93.91.61.16.

**MAIRIE DE LEVENS.
5 Place de la République.
06670 LEVENS.
Tél : 04 93 91 61 14.
Fax : 04 93 91 61 17.**

Etabli en application du code des marchés publics
(Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006)
La procédure de passation utilisée est la suivante :
Marché à Procédure Adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des marchés publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

1.2 - Décomposition en tranches et lots

1.3- Forme, montant et durée du marché

ARTICLE 2 – DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DU MARCHE

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 4 – VARIANTES

ARTICLE 5 – RETRAIT DES DOSSIERS ET PRESENTATION DES OFFRES

5.1 - Conditions générales et contenu du dossier

5.2 - Présentation et contenu

5.3 - Conditions de remise des offres

ARTICLE 6 – EXAMEN DES DOSSIERS – JUGEMENT DES OFFRES

6.1- Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces sollicitées

6.2 - Examen de la qualification du soumissionnaire

6.3 - Classement des offres

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 9 – VISITE DU SITE ET LIEUX D'INTERVENTION

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

La présente consultation concerne le marché à bons de commande pour la fourniture et la maintenance du dispositif de vidéo protection de la commune de Levens. Ce marché porte sur :

- la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipement de vidéoprotection urbaine reposant sur des caméras et un Centre Superviseur Urbain (CPV 32.32.35.00-8 et 50.93.14.00) ;
- le transport des images de vidéoprotection entre les caméras et le CSU (CPV 31.71.14.23-4).

Pouvoir Adjudicateur

Le Représentant de Pouvoir Adjudicateur est Monsieur le Maire de la Commune de Levens.

Lieu d'exécution : Commune de Levens - 06670

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Sans objet

1.3 – Forme, montant et durée du marché

Le marché est un marché à bons de commande à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles 28 et 77 du code des marchés publics.

A titre purement indicatif, pour la première année, le matériel requis et les quantités sont portés au DQE.

Ce marché est établi sur la base de prix unitaire assorti des limites suivantes :

Montant minimum : Sans

Montant maximum : 49 000 Euros HT / an

La durée du marché est d'un an à compter de la date d'effet. Il est ensuite reconductible tacitement 3 fois pour un nouvelle période d'un an. L'éventuelle renonciation à la reconduction est signifiée par la commune au titulaire dans les 2 mois précédant la date d'échéance par lettre recommandée A.R. Le titulaire ne peut refuser une reconduction.

La date d'effet du marché est précisée à l'acte d'engagement.

ARTICLE 2 – DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DU MARCHE

Voir les dispositions prévues au C.C.A.P.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres stipulée dans le présent R.C.

ARTICLE 4 – VARIANTES

Le candidat doit répondre à la solution de base telle que décrite dans le C.C.T.P. et le C.C.A.P. Les variantes ne sont pas admises.

ARTICLE 5 – RETRAIT DES DOSSIERS ET PRESENTATION DES OFFRES

5.1. Conditions générales et contenu du dossier

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune de Levens onglet « action municipale »

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager leur société.

Contenu du dossier remis au candidat :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement et ses annexes
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- le cadre de Bordereau des Prix Unitaires
- le cadre de Devis Quantitatif Estimatif
- la fiche de visite

5.2 – Présentation et contenu

Offres

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée comportant la mention : « OFFRE POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES DE VIDEOPROTECTION. NE PAS OUVRIR AVANT LE 24 JANVIER 2013 ».

Il comprendra les pièces suivantes :

I - Candidature

- La lettre de candidature (DC1) comportant notamment :
 - . la présentation du candidat
 - . les déclarations sur l'honneur (articles 43 et 44 du CMP)
- La déclaration du candidat (DC2) comportant :
 - . l'identification du candidat et les renseignements relatifs à sa nationalité
 - . les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (article 45-I du CMP) et notamment le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations de même nature que celles définies dans le marché réalisées au cours des trois dernières années, les références de moins de trois ans pour des prestations de même nature que celles définies dans le marché indiquant notamment le montant, la date d'exécution, le rôle précis du candidat et les coordonnées du Maître d'Ouvrage public ou privé.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une attestation de pouvoir de signature du signataire des pièces.

Conformément à l'article 46 III du Code des Marchés Publics, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 7 jours à compter de la demande écrite transmise par le Pouvoir Adjudicateur par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax, les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46.

Il est indiqué que tout candidat peut, s'il le souhaite, produire dès la présentation des offres ces documents.

II - Offre :

- L'Acte d'Engagement : formulaire DC3, à renseigner, à dater et à signer par le représentant qualifié de l'entreprise candidate ou du groupement d'entreprises ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement de ses annexes (demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché-
- Le Bordereau des Prix Unitaires: cadre joint à compléter, parapher, dater et signer,
- Le Devis Quantitatif Estimatif : cadre joint à compléter, parapher, dater et signer,
- Les cadres de réponse annexes du CCTP, complétés, datés et signés par le candidat
- Le mémoire technique du candidat précisant les dispositions que le candidat se propose d'adopter en conformité avec le CCAP et le CCTP.
- Le CCAP et le CCTP datés et signés par le candidat,
- La fiche d'attestation de visite remise au candidat lors de sa venue sur site, signée par la commune.

5.3. Conditions de remise des offres

Les offres doivent parvenir au plus tard aux dates et heures indiquées sur la page de garde du présent document par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par dépôt du dossier contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie (les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h et le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LEVENS
5, place de la République
06670 LEVENS

Il est rappelé que c'est la date de réception des offres qui est prise en compte et non pas la date d'expédition.

ARTICLE 6 – EXAMEN DES DOSSIERS – JUGEMENT DES OFFRES

6.1 – Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces sollicitées

La commune se réserve la possibilité de demander des compléments d'information au candidat en cas de dossier incomplet.

6.2 – Examen de la qualification du soumissionnaire

La qualification du candidat est appréciée sur la base de ses capacités professionnelles, techniques et financières à partir des pièces qu'il a communiquées.

Les offres correspondant aux candidatures reconnues conformes et recevables sont analysées.

Les offres correspondant aux candidatures reconnues non conformes et/ou irrecevables ne seront pas analysées.

6.3 – Classement des offres

Ce classement sera effectué à partir des critères des articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics (C.M.P.). Toutefois, la commune se réserve la possibilité d'accepter des offres présentant une incohérence ou une omission relevant d'une simple mise au point ou d'une rectification d'erreur matérielle.

Le classement fait par pondération de trois critères :

- **Prix des offres (partie investissement)** **40 %**
- **Prix des offres (partie maintenance)** **20 %**
- **Valeur technique des offres** **40 %**

Prix des offres (partie investissement)

Pour chaque offre, la commune procède au calcul du devis quantitatif estimatif sur la base des éléments communiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires par les candidats. En cas d'erreurs entre le Devis Quantitatif Estimatif et les éléments de prix communiqués par ailleurs, le dit devis est rectifié en conséquence. Il en est de même en cas d'erreur de reports, de multiplication, d'addition...

Les candidats obtiennent une note établie sur la formule suivante :

Note = 4 x montant de l'offre la moins disante/montant de l'offre du candidat

Prix des offres (partie maintenance)

Idem ci-dessus pour le calcul du DQE.

Les candidats obtiennent une note établie sur la formule suivante :

Note = 2 x montant de l'offre la moins disante/montant de l'offre du candidat

Valeur technique des offres

Une note technique est attribuée à chaque offre après analyse des éléments communiqués par les candidats et notamment les réponses apportées aux CCTP et ses annexes. La notation s'établit comme suit :

Qualification des intervenants	0 à 1*
Capacité de développement de logiciels Et d'applicatifs	0 à 1*
Moyens et mode opératoire de mise en œuvre	0 à 1*
Organisation de la maintenance	0 à 1*

* les points varient de 0,2 en 0,2 point : 0 étant insuffisant, 0,2 : médiocre, 0,4 : moyen, 0,6 : bien, 0,8 : très bien, 1 : exceptionnel

Synthèse

Pour chaque offre une note générale sur 10 est établie par addition des 3 notes correspondant aux différents critères. Il en ressort un classement des offres.

En cas d'égalité, la somme des notes des 2 premiers critères est prépondérante.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La commune se réserve le droit d'apporter au dossier de consultation des modifications de détail, jusqu'au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

Les modifications de dossier sont transmises par fax ou par email aux candidats s'étant identifiés lors du retrait du dossier.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant le date de remise des offres, une demande écrite à :

MAIRIE DE LEVENS.
5 Place de la République, 06670 LEVENS.
Tél : 04 93 91 61 14. Fax : 04 93 91 61 17.
Courriel : y.roussel@mairie-levens.fr

Une réponse sera adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

ARTICLE 9 – VISITE DU SITE ET LIEUX D'INTERVENTION

Une visite de l'ensemble des installations existantes doit être effectuée.

Les candidats doivent solliciter un rendez-vous à l'adresse ou aux coordonnées sus-indiquées pour réaliser la visite des lieux et des locaux.

A cette occasion, il ne sera pas répondu aux questions du candidat autres que celles relatives au matériel.

Une attestation sera remise aux candidats ayant effectué cette visite.

« *Lu et approuvé* »

Fait à....., le.....

en un seul original,

LE (S) CONTRACTANT (S),

(Cachet et signature)